



2018, UNE ANNEE DE JURISPRUDENCE SOCIALE

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT,
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Date :
11 décembre 2018

Horaires :
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1 Jour (7 heures)

Coût :
500 € H.T. / personne
(déjeuner inclus) 10 %
de réduction à compter de la
seconde inscription

8

PUBLIC

Tous DRH, responsables et
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et
responsables hiérarchiques

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)
131 Blvd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Maîtriser les très nombreuses évolutions jurisprudentielles de l'année 2018 et en mesurer les impacts sur les pratiques R.H.

PROGRAMME

LES RELATIONS INDIVIDUELLES

Contrat de travail

- Non concurrence, clause d'exclusivité : les nouveautés
- Les nouvelles précisions en matière de gestion des CDD / intérim
- Le Télétravail

Temps de travail et congés

- Le point sur le feuillet des forfaits jours
- Temps partiel et modification du contrat de travail
- Congés payés : précisions utiles

Santé au travail

- Accident du travail/ maladie professionnelle : l'état de la jurisprudence
- Dernières évolutions jurisprudentielles sur le harcèlement moral
- Inaptitude : dernières précisions

Rupture du contrat de travail

- Rupture conventionnelle : de nouvelles précisions importantes
- Licenciement pour motif disciplinaire / personnel : panorama d'un an de décisions
- Les modes de preuve autorisés et la cybersurveillance
- Prise d'acte / résiliation judiciaire : le point
- Nouvelle procédure de PSE, reclassement et co-emploi : panorama

LES RELATIONS COLLECTIVES

Libertés dans l'entreprise

- Fait religieux dans l'entreprise : le point après baby loup
- Usages des outils NTIC : nouvelles précisions

Représentants du personnel

- Panorama de jurisprudences sur les élections professionnelles
- Mesure de la représentativité : dernières précisions
- Le CHSCT : précisions sur le droit à expertise
- Attributions DP / CE, Droit d'alerte et budget

Négociation collective

- Le point sur les avantages catégoriels et l'égalité de traitement



DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	2018, UNE ANNEE DE JURISPRUDENCE SOCIALE	
Durée	1 jour	
Date	11 décembre 2018	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 ^{ème} étage	
Horaire	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 ^{ème} inscription : 10 % de remise

PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à _____, le :

Signature et cachet de l'entreprise